

CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DU CENTRE AQUATIQUE DE HARNES

AVENANT N°1

Entre les soussignés

- La ville de Harnes, Maître de l'ouvrage représenté par son Maire, Monsieur Philippe DUQUESNOY, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégué par délibération en date du _____ d'une part,

- La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Mandataire, représentée par son Président Monsieur Sylvain ROBERT, Président agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 12 mai 2022, d'autre part.

Il a été convenu d'apporter des modifications aux articles suivants :

ARTICLE 2. PREPROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – DÉLAIS

2.1. Le projet modifié de l'opération est défini par l'annexe 1 au présent avenant à la convention. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est définie par l'annexe 2 au présent avenant à la convention.

ARTICLE 3. MODE DE FINANCEMENT – ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ET DES RECETTES

Le maître de l'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'opération selon le plan de financement prévisionnel modifié figurant en annexe 2 et l'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes, figurant en annexe 3 ; ces derniers seront annexés à la présente convention.

La participation de la maîtrise d'ouvrage sera ajustée en fonction des subventions obtenues, hors participation du mandataire laquelle est fixée à 33 % maximum du coût de réalisation subventionnable, conformément aux règles fixées par le plan piscine adopté par délibération du Conseil communautaire du 19 juin 2019.

L'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes fait l'objet d'une mise à jour périodique dans les conditions définies à l'article 7. Il fait également apparaître les prévisions de besoins de trésorerie de l'opération.

[ANNEXE 1](#)

Préprogramme détaillé de l'opération

[ANNEXE 2](#)

Enveloppe financière prévisionnelle

Plan de financement

[ANNEXE 3](#)

Échéancier prévisionnel des dépenses et recettes.

Annexe 1 à l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage :

Préprogramme pour la construction d'un centre aquasportif de Harnes

L'équipement comportera :

- Un bassin de 25m de 6 couloirs et de 2m de profondeur d'une superficie de 375 m² et des gradins d'une capacité de 100 places d'une surface de 60m² ainsi qu'un espace de convivialité de 30 m² permettant l'accueil :
 - o Des scolaires (primaires et secondaires nageurs) sur un rayonnement communal à intercommunal,
 - o Des usagers pour une pratique sportive de loisir,
 - o Des associations sportives pour la pratique de la natation sportive de compétition et d'autres pratiques sportives, notamment le waterpolo,
 - o Des manifestations liées aux pratiques sportives évoquées ci-dessus, compris les compétitions de niveau régional,
 - o Des publics désireux d'apprendre la natation ou de se perfectionner,
 - o D'événements ou d'animations ponctuelles.

- Un bassin d'apprentissage d'une superficie de 225 m² présentant une profondeur variable de 0,60m à 1,50m avec un espace balnéoludique, permettant :
 - o L'accueil des scolaires (maternelle et primaires non-nageurs),
 - o La réalisation d'animations type aquagym, aquastep, aquabike ...
 - o L'apprentissage des fondamentaux de la natation.

- Une lagune d'eau et de jeux pour la petite enfance de 0m à 0,40cm de profondeur d'une superficie de 50 m².

- Des annexes pour le public, les spectateurs et accompagnateurs d'une superficie totale de 131 m² (hall d'accueil, sanitaires...)

- Des annexes pour les baigneurs et nageurs d'une superficie totale de 500 m² (vestiaires, douches, espaces à langer...)

- Des annexes administratives et de services d'une superficie totale de 195 m² (bureaux agents, associations, salle de réunion, sanitaires, vestiaires...)

- Des annexes fonctionnelles et des locaux techniques d'une superficie totale de 649 m² (infirmerie, dépôts matériels, locaux d'entretien, local poubelle...)

- Un espace bien être (saunas, hammam, temple des douches, terrasse privative) d'une superficie de 46m²

- Un espace extérieur pour les familles (splashpad, solarium minéral et végétal) d'une superficie de 3 550 m²

- Un espace extérieur de 800 m² environ comprenant :
 - o Un parvis abrité et des espaces verts qualitatifs contribuant à la qualité urbaine/paysagère de cette entrée de ville tout en assurant une certaine cohérence à l'échelle du complexe sportif et en valorisant le patrimoine naturel de proximité,
 - o Du stationnement pour véhicules légers / lourds et véhicules non motorisés.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION

DU COMPLEXE NAUTIQUE DE HARNES

Enveloppe financière prévisionnelle - Plan de financement

(Annexe 2 à l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage)

ANNEXE - 2 A L'AVENANT A LA CONVENTION

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	11 929 240,00		
MAITRISE D'ŒUVRE -	1 431 508,80	FEDER	
indemnité concours	32 400,00	Agence Nationale du Sport	
indemnité concours	32 400,00	DSIL	4 432 765,76
indemnité jury	1 200,00	Région	
indemnité jury	1 200,00	Département	
indemnité jury	1 200,00	PLAN PISCINE - CALL	3 960 000,00
CONTRÔLE TECHNIQUE	40 000,00	Ville de Harnes	7 113 234,24
CSPS	25 000,00		
RACCORDEMENT TARIF VERT	25 000,00		
RACCORDEMENT TELEPHONIQUE	8 000,00		
RACCORDEMENT RESEAU AEP	25 000,00		
RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT	25 000,00		
Acquisition foncière	60 000,00		
AMO programmiste	226 284,00		
LEVE TOPO - PIGUETAGE - BORNAGE	2 000,00		
Examen au cas par cas est défini par l'article R.122-3 du code de l'environnement	8 000,00		
Etude de sol	25 000,00		
Prospection géophysique - compris - Sondages destructifs	25 000,00		
Pollution pyrotechnique	10 000,00		
Pollution des sols	10 000,00		
Reconnaissance de réseaux	1 000,00		
Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau	7 000,00		
Diagnostic floristique et pédologique pour caractériser une zone humide	10 000,00		
MESURES ACOUSTIQUES ENVIRONNEMENTALES	2 060,00		
CERTIFICATION HQE	25 000,00		
étude approvisionnement énergétique -	4 167,00		
étude de faisabilité géothermique	30 000,00		
forage géothermique	100 000,00		
AMO ASSURANCE	4 683,74		
Assurance Domage Ouvrage	36 000,00		
TRC	49 200,00		
	-		
provisions pour aléas 3%	431 776,31		
provisions pour révisions 5%	741 215,39		
	15 566 000,00 		15 566 000,00

CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DU COMPLEXE NAUTIQUE DE HARNES

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES ET RECETTES DE L'OPERATION (Annexe 3 à l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage)

		2022		2023		2024		2025		2022- 2025	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INDEMNITES CONCOURS	188 400,00 €	188 400,00 €		- €		- €		- €		188 400,00 €	
AMO	226 284,00 €	113 142,00 €		67 885,20 €		45 256,80 €		- €		226 284,00 €	
Etudes Conception (MGP)	1431 508,80 €	- €		858 905,28 €		286 301,76 €		286 301,76 €		1431 508,80 €	
AUTRES ETUDES - HORS ASSURANCE	467 227,00 €	294 227,00 €		23 000,00 €		41 000,00 €		109 000,00 €		467 227,00 €	
Travaux (MGP)	11929 240,00 €	- €	611 000,00 €	238 584,80 €	1 404 000,00 €	6322 497,20 €	7 359 000,00 €	5368 158,00 €	6 193 000,00 €	11929 240,00 €	15 567 000,00 €
ASSURANCES	149 883,74 €	- €		149 883,74 €		- €		- €		149 883,74 €	
Aléas	431 776,31 €	14 779,82 €		14 779,82 €		244 285,97 €		157 930,70 €		431 776,31 €	
Révision	741 215,99 €	- €		50 744,05 €		419 357,57 €		271 114,37 €		741 215,99 €	
	15 566 000,00 €	611 000,00 €	611 000,00 €	1 404 000,00 €	1 404 000,00 €	7 359 000,00 €	7 359 000,00 €	6 193 000,00 €	6 193 000,00 €	15 566 000,00 €	15 567 000,00 €